



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS** du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 14 décembre 2020, à 18 h 30** à la Salle Victoria, sis au 569, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claudia Latulippe, et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière sont présente.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Modification au contrat de la directrice générale
3. Adoption du règlement 437-2020 « Règlement concernant les limites de vitesse »
4. Soumission pour le camion 10 roues international 1994
5. Adjudication du contrat pour l'achat des luminaires de rues
6. Contrat pour l'installation des luminaires de rues
7. Annulation de la résolution 2020-11-165 pour l'achat de décors lumineux
8. Autorisation pour le projet de servitude de conservation
9. Contribution au Journal l'Image de Bury
10. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 18 :32.

**2. Modification au contrat de la directrice générale**

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des modifications à l'article 5 du contrat de la directrice générale ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson ;  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure ;

ET RÉSOLU que les modifications effectuées à l'article 5 du contrat de la directrice générale entreront en vigueur le 1er janvier 2021 ;

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

3 CONTRE – M. Jean Bergeron, Mme Sabrina Patry-McComb, M. Delmar Fisher

3 POUR –

Le maire M. Walter Dougherty doit voter afin de briser l'égalité – Il vote POUR

2020-12-197



### 3. Adoption du règlement 437-2020 « Règlement concernant les limites de vitesse »

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C -24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné à une séance du Conseil municipal le 7 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 437-2020 « Règlement concernant les limites de vitesse » soit et est adopté.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 4. Soumission pour le camion 10 roues international 1994

ATTENDU QUE la municipalité de Bury possède un camion 10 roues international 1994 dont elle n'a plus usage ;

ATTENDU QU'afin de se départir de ce bien, elle a procédé à une vente au plus offrant ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les offres suivantes :

Description du bien	Nom du soumissionnaire	Montant avant TX	TPS	TVQ	Montant après TX
Camion 10 roues international 1994	Procamestrie	1 500 \$	75 \$	149.63 \$	1 725.63 \$
	Camion Lussier, Lussicam	4 000 \$	200 \$	399 \$	4 599 \$
	Richard Coates	5 400 \$	270 \$	538.65 \$	6 208.65 \$

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de monsieur Richard Coates au montant de 5 400.00 \$, taxes en sus.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 5. Adjudication du contrat pour l'achat des luminaires de rues

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au changement des luminaires de rues pour l'ensemble du réseau de la municipalité, pour un éclairage au DEL ;

ATTENDU QUE ce changement est conforme avec la réglementation adoptée par la MRC du Haut-Saint-François, sur la pollution lumineuse ;

ATTENDU QUE ce changement réduira la consommation d'électricité de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury est un fier partenaire de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) ;

2020-12-198

2020-12-199

2020-12-200



No de résolution  
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry McComb,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale Mme Claudia Latulippe, à  
procéder avec l'achat de 92 luminaires de rues DEL, de l'entreprise Lumen,  
division de Sonepar Canada inc., au montant de 29 343,36 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**6. Contrat pour l'installation des luminaires de rues**

2020-12-201

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU DE retenir les services de « Service d'entretien de lumières de  
rues C. R. » pour l'installation de 92 têtes de lumières DEL Phillips, pour un  
montant de 2 695 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**7. Annulation de la résolution 2020-11-165 pour l'achat de décors  
lumineux**

2020-12-202

ATTENDU QUE l'oubli de l'envoi de certaines pièces par Illumination  
Leblanc lors de la livraison qui s'avérait indispensable à l'installation des  
décors lumineux, ce qui a empêché leurs installations dans les temps  
requis;

ATTENDU QUE dû à l'erreur du fournisseur, la possibilité de trouver un  
installateur en cette période aussi tardive s'avère impossible;

ATTENDU QUE le rapport qualité prix est loin d'être adéquat ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry McComb,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU d'annuler la résolution numéro 2020-11-165 pour l'achat de  
décors lumineux

QUE tous les équipements soient retournés à l'entreprise Illumination  
Leblanc.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8. Autorisation pour le projet de servitude de conservation**

2020-12-203

ATTENDU QUE la servitude de conservation est un document notarié  
articulé autour d'objectifs de conservation définis pour un fonds servant, et  
ce en faveur d'un fonds dominant ;

ATTENDU QUE la servitude de conservation serait établie en faveur d'un  
fonds dominant étant propriété de la municipalité de Bury ;

ATTENDU QUE la servitude de conservation vise à assurer le maintien des  
caractéristiques naturelles de la propriété, dans le respect des objectifs de  
conservation ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE le fonds servant envisagé est une partie du lot 4 772 927 du cadastre du Québec, situé au 551 sur le chemin Brookbury ;

ATTENDU QUE le fonds servant représente une superficie d'environ 17 hectares, majoritairement occupés par un complexe de milieux humides ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury autorise Mme Claudia Latulippe, directrice générale et secrétaire-trésorière, à entreprendre les démarches afin d'aller de l'avant dans le projet de servitude de conservation.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 9. Contribution au Journal L'Image de Bury

ATTENDU QUE la municipalité de Bury contribue financièrement à chaque année au journal L'Image de Bury ;

ATTENDU QUE le Journal, compte tenu de la période des prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité, a transmis une demande de financement pour l'exercice 2020-2021 ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU D'autoriser un montant de 2 500 \$ en guise d'aide financière au journal L'Image de Bury pour l'exercice 2020-2021.

Que l'aide financière soit transmise à la fin de leur exercice financier soit en juillet 2021 et est conditionnelle à l'adoption du budget 2021.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 10. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 18 :53.

Signé ce 15 décembre 2020

\_\_\_\_\_  
Claudia Latulippe  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Walter Dougherty  
Maire

2020-12-204

2020-12-205